

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2017

2017 DASES 1 : Fixation d'une redevance annuelle de 100 euros due par l'association « Les Œuvres de la Mie de Pain » (13^{ème}), pour l'occupation temporaire d'un bâtiment situé 59, rue Vergniaud / 2, rue de la Colonie (13^{ème}), afin d'y créer et d'y gérer un centre d'hébergement d'urgence pour des femmes en situation d'exclusion.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine, en date du 2 novembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Maire de Paris, lui propose de fixer à 100 euros la redevance annuelle due par l'association « Les Œuvres de la Mie de Pain » pour l'occupation temporaire d'un ensemble immobilier situé 59, rue Vergniaud/2, rue de la Colonie (Paris 13^{ème}), afin d'y créer et d'y gérer un centre d'hébergement d'urgence pour des femmes en situation d'exclusion ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à fixer à 100 euros la redevance annuelle qui sera versée à la Ville de Paris par l'association « Les Œuvres de la Mie de Pain », dont le siège social est situé 18, rue Charles Fourier (Paris 13^{ème}), pour l'occupation temporaire d'un ensemble immobilier situé 59, rue Vergniaud/2, rue de la Colonie (Paris 13^{ème}), afin d'y créer et d'y gérer un centre d'hébergement d'urgence pour des femmes en situation d'exclusion. Une contribution non financière de 147 900 euros par an est accordée à l'association au titre de la mise à disposition temporaire de ces locaux.

Article 2 : La recette correspondante à la redevance d'occupation payée par l'association, soit 100 euros au total par an, sera inscrite sur le chapitre 75, compte 752, fonction 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO